



## Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 18 1983

UN/DOCUMENTATION

Distr.  
GENERALES/15931  
17 août 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISLETTRE DATEE DU 17 AOUT 1983 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU LESOTHO

Le Lesotho traverse depuis quelque temps une période très difficile en raison, principalement, de la détérioration de ses relations avec son voisin, l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a confisqué dans ses ports des armes appartenant au Lesotho. Le Lesotho a besoin de ces armes pour assurer, comme il est normal, le maintien de l'ordre à l'intérieur de ses frontières. L'Afrique du Sud a aussi fait des incursions sur le territoire du Lesotho. Troisièmement l'Afrique du Sud vient d'imposer de très sévères restrictions au mouvement des personnes à travers ses frontières communes avec le Lesotho. Le 10 août, et sur demandes répétées du Lesotho, l'Afrique du Sud a finalement accepté de rencontrer des représentants du Gouvernement du Lesotho. Lors de cette rencontre, l'Afrique du Sud a posé de manière catégorique, comme condition de la normalisation des relations, l'exigence suivante :

- a) La restitution à l'Afrique du Sud par le Lesotho de certains membres de la communauté de réfugiés, qui, selon elle, constituent une menace pour la sécurité de l'Afrique du Sud;
- b) A défaut, leur expulsion du Lesotho vers un, ou des, pays tiers.

Le samedi 13 août, le Lesotho a lancé publiquement un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur l'Afrique du Sud, afin que celle-ci fasse preuve de modération et renonce à ses exigences. Jusqu'à présent, on ne constate aucune réaction positive de la part de l'Afrique du Sud. Le Lesotho a toujours affirmé qu'il avait la situation bien en mains en ce qui concerne les réfugiés sur son territoire et que l'Afrique du Sud n'avait pas réussi à le convaincre que ces réfugiés constituaient une menace pour elle.

Dans ces circonstances, le Gouvernement du Lesotho vous prie instamment, en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'exercer vos bons offices et, par l'intermédiaire d'Etats Membres de l'Organisation et organisations apparentées, de lancer un ultime appel à l'Afrique du Sud afin qu'elle fasse preuve de modération dans ses exigences et allège les pressions qu'elle exerce indument sur le Lesotho en décrétant un embargo sur les armes et en imposant des restrictions aux déplacements des personnes - mesures qui sont très préjudiciables au Lesotho, compte tenu de sa situation géographique.

Comme vous pourrez en juger, cette situation a assez duré et suscite, en effet, des problèmes sur le plan de la sécurité intérieure du pays, entraînant des souffrances indicibles pour le peuple du Lesotho et de graves difficultés pour son économie. Bien que le Lesotho soit pleinement convaincu de l'heureuse issue de vos initiatives, au cas où elles n'aboutiraient pas, il demande que vous teniez d'urgence des consultations avec le Lesotho, après avoir consulté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des organisations et institutions des Nations Unies, sur la façon dont la communauté internationale pourrait aider le plus efficacement et le plus humainement possible le Lesotho à tenter de régler le problème des réfugiés.

Le Lesotho tient à réaffirmer que la présence des réfugiés sur son territoire est due à un facteur extérieur, existant en Afrique du Sud même et sur lequel le Lesotho n'a aucune possibilité d'agir. Il est à prévoir que tant que cette situation régnera en Afrique du Sud, l'afflux de réfugiés augmentera, et nous sommes tenus par une convention internationale et en raison de considérations d'ordre moral, de ne pas renvoyer ces réfugiés en Afrique du Sud. Nous demandons qu'au cours de vos consultations, la communauté internationale nous conseille sur la façon dont le Lesotho et les organismes des Nations Unies ainsi que les Etats Membres pourraient au mieux faire face à une nouvelle vague de réfugiés au Lesotho.

Enfin, je vous ai transmis, aujourd'hui, par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Maseru, la liste des 512 réfugiés sud-africains au Lesotho affiliés à des partis politiques sur les 3 000 réfugiés enregistrés par le HCR qui pourra vous être utile lors des consultations que vous tiendrez en vue de résoudre définitivement ce problème.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux organisations et aux institutions internationales comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères du  
Royaume du Lesotho,

(Signé) E. R. SEKHONYANA